# Compte-rendu de la première réunion publique du 26 août 2025 dans le cadre de la consultation du public relative à une demande d'autorisation environnementale (renouvellement) d'exploiter la carrière de Munchhouse (68)

#### Société HOLCIM Béton Granulat Haut-Rhin

Le présent compte-rendu de réunion a été rédigé en parallèle de la présentation du support (Cf. <u>Annexe 1</u>). Les pages situées en référence correspondent par conséquent à celles de la présentation.

Les personnes suivantes ont été personnellement invitées et ont assisté à la réunion :

E	ntité	Contact	Présent / représenté par		
	Ensisheim	M. le Maire : HABIG Michel	Présent		
	Hirtzfelden	M. le Maire : SENEZ Stéphane	Présent		
Communes	Munchhouse	M. le Maire : HEID Philippe	Représenté par M. WALTISPERGER Sylvain		
	Réguisheim	M. le Maire : PAULUS Franck	Absent, excusé		
	Roggenhouse	M. le Maire : NAEGELEN Vincent	Présent		
	Alsace Rhin Brisach	M. le Président : HUG Gérard	Représenté par M. Claude Gebhard		
Communauté de	Centre du Haut-Rhin	M. le Président : HABIG Michel	Présent		
Communes, SCoT	PETR du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon	M. le Président : Francis KLEITZ	Absent, excusé		
	Exploitant parc photovoltaïque	ENGIE Green	Absent		
Riverains / voisins	Société de Pêche	M. le Président : MAURER Olivier	Présent		
Riverailis / voisilis	Agriculteur au Sud	EARL Xavier REYMANN (ex - M. REYMANN Pierre-Paul)	Absent		
	Agriculteur à l'Est	M. EHRY Fernand, GFA Ehry	Absent		
Propriétaires	Famille REYMANN	Enfant : Pierre-Paul REYMANN	Absent		
	Famille Bollecker	BOLLECKER Joseph/ LILLER Karine (fille)	Présent		
	T ATTIME DOMECKET	BOLLECKER Marie-Louise (veuve de M. BOLLECKER André)	Absent		

La feuille d'émargement recensant les personnes qui ont assisté à la réunion est située en Annexe 2.

Début de réunion : 19h05

#### Page 9 "Les granulats, comment les produit-on?"

Question : Quelle est la profondeur du plan d'eau de Sausheim ?

Réponse : 25 m de profondeur

Question : Quel est l'emplacement du site de Munchhouse dont nous parlons aujourd'hui ?

**Réponse :** Proche de l'ancienne piste d'aviation. Derrière le parc photovoltaïque.

#### Page 12 "Le maintien de gravières en exploitation, une nécessité ?"

Question : Par rapport à la production globale, quelle est la quote part exportée ?

**Réponse**: Les matériaux produits dans le secteur de Munchhouse et notamment ceux traités sur Hirtzfelden permettent d'alimenter le secteur de Mulhouse, Colmar, puis la Suisse et l'Allemagne / Hollande par voie fluviale (le Rhin). Au global, le territoire des 3 frontières représente ½ des matériaux que nous produisons. Cependant, on reste en majorité sur du commerce de proximité - les granulats alimentant par voie routière en général un périmètre de 25 km autour du lieu de production - et l'Allemagne étant présente dans ce rayon.

#### Page 15 "Périmètre d'autorisation actuel et futur"

Question : L'entretien de la route est de la responsabilité de qui ? Du parc photovoltaïque ?

**Réponse :** Nous nous étions engagés auprès du conseil municipal à entretenir le chemin d'accès au plan d'eau de pêche, correspondant aux voies communales. En revanche, la route longeant le parc photovoltaïque est propriété de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA). Cette question reste encore à définir, mais globalement nous entretenons les pistes de sortie de site que nous utilisons.

### Page 17 "Evolution du site depuis les années 2000"

Question : Vous prévoyez de descendre à quelle profondeur ?

**Réponse :** Jusqu'à la cote 145 m NGF, soit environ 60 m de profondeur au plus profond. Cependant, cette zone d'approfondissement ne sera pas très large à cause des pentes d'exploitation et de la taille de la surface et de l'agencement du site.

### Page 18 "Le phasage d'exploitation envisagé"

Question : Quelle est la surface totale de la gravière ?

Réponse : Environ 16 hectares - actuellement le plan d'eau est d'environ 4 hectares et sera

à 8 hectares après exploitation.

#### Page 19 "La technique d'exploitation envisagée"

Question : Quel est le tonnage prévu et la fréquence de rotation des camions ?

**Réponse :** Le rythme d'exploitation sollicité est de 200 000 tonnes en moyenne et de maximum 300 000 tonnes par an, soit 45 camions par jour du lundi au vendredi en prenant comme paramètres des semi-remorques transportant 30 tonnes de matériaux et 220 jours travaillés. Je dispose d'un tableau présentant le trafic en fonction des rythmes d'exploitation

:

	Tonnage exploité annuellement (en tonnes)	Tonnage camions (semi-remorques de 30 t)	Trafic (nombre de camions) par jour (évacuation 220 j/an)	Trafic (nombre de camions) par heure (évacuation 220 j/an)
Moyen	200000	30	30	4
Maximal	300000	30	45	6

#### NB : ce tableau n'a pas été présenté en réunion

Aucun trafic n'aura donc lieu le week-end, la gravière fonctionnant uniquement du lundi au vendredi.

Question : En horaires de journée ou horaires d'équipe ?

**Réponse :** Horaires de journée, diurne uniquement.

#### Page 20 "Les principaux chiffres à retenir"

Question: Concernant le transport, quelle est la destination du granulat extrait?

**Réponse :** Le tout venant alluvionnaire qui sera prélevé à Munchhouse sera transféré vers les installations de traitement de Sausheim et Hirtzfelden par de grands axes sans traversée de village :

- Pour le site de Hirtzfelden : RD 47 puis RD2 jusqu'à la piste d'entrée du site de Hirtzfelden ;
- Pour le site de Sausheim, RD47, puis RD2, A35 et RD201 jusqu'au site de Sausheim.

### Page 26 "Le phasage de remise en état coordonnée"

Question: A quoi correspond la zone bleue (à l'Est du site) et que deviendra-t-elle?

**Réponse :** Il s'agit d'un ancien bassin de décantation où étaient décantées les fines de lavage du gisement lorsqu'une installation de traitement existait sur site. Cette zone de plus faible profondeur permettra de voir se développer un autre type de végétation aquatique.

**Question**: Quel est le battement du toit de la nappe?

Réponse : de mémoire, 1m50 - 2m, à vérifier avec les données mesurées lors du suivi

<u>Tableau ajouté dans le compte-rendu, sans présentation en réunion</u>: Les données mesurées montrent un battement interannuel de l'ordre de 1,5 à 3 m :

Munchhouse	mesure (m)	cote altimétrique 17/07/2024	mesure (m)	cote altimétrique 10/05/2023	mesure (m)	cote altimétrique 14/05/2022	mesure (m)	cote altimétrique 14/05/2020	mesure (m)	cote altimétrique 14/05/2020	(m)	cote altimétrique 13- 14/05/2019	mesure (m)	cote altimétrique 16/05/2018	mesure (m)	cote altimétrique 17 et 18/05/2017
Piézo aval 04133X0093	13,98	204,9	15,46	203,42	14,89	203,99	14,62	204,26	15,00	203,88	12,4	206,48	14,66	204,22	14,7	204,18
"Battement" par rapport aux plus hautes eaux connues (2019)		1,58		3,06		2,49		2,22		2,6		0		2,26		2,3

**Question :** A combien de mètres de profondeur se situe la nappe par rapport au terrain naturel ?

**Réponse**: Globalement dans le secteur de la Hardt, la nappe se situe entre 12 et 15 mètres mais ça fluctue selon les secteurs et le battement de la nappe. Ceci explique néanmoins la sécheresse du secteur de la Hardt.

<u>Tableau ajouté dans le compte-rendu, sans présentation en réunion :</u> Les données mesurées montrent la localisation de la nappe entre 12,7 et 15,46 m de profondeur par rapport au terrain naturel ces 7 dernières années :

Munchhouse	mesure (m)	cote altimétrique 17/07/2024	mesure (m)	cote altimétrique 10/05/2023	mesure (m)	cote altimétrique 14/05/2022	mesure (m)	cote altimétrique 14/05/2020	mesure (m)	cote altimétrique 14/05/2020	mesure (m)	cote altimétrique 13- 14/05/2019	mesure (m)	cote altimétrique 16/05/2018	mesure (m)	cote altimétrique 17 et 18/05/2017
Piézo aval 04133X0093	13,98	204,9	15,46	203,42	14,89	203,99	14,62	204,26	15,00	203,88	12,4	206,48	14,66	204,22	14,7	204,18
"Battement" par rapport aux plus hautes eaux connues (2019)		1,58		3,06		2,49		2,22		2,6		0		2,26		2,3

#### Page 37 "Principales mesures proposées"

Question : Il faut éviter la surcharge des camions.

**Réponse**: Holcim n'a aucune tolérance sur la surcharge des camions. Lors du passage sur le pont bascule, les camions non conformes doivent vider le tonnage excédentaire et repasser sur le pont-bascule pour une nouvelle pesée. Le bâchage des produits pulvérulents et sables sera réalisé.

Question : quel sera l'impact sur les panneaux photovoltaïques lié à la poussière.

**Réponse**: Les panneaux photovoltaïques devront être nettoyés plus fréquemment qu'actuellement. Néanmoins, aucun traitement de matériaux ne sera réalisé sur site et le gisement est extrait sous eau (maintien d'une humidité résiduelle au sein des matériaux réduisant l'envol de poussières).

#### Page 38 "Principales mesures proposées"

**Question :** Nous avons observé la présence d'une voiture d'une entreprise de sécurité privée autour du site. Y a-t-il déjà une entreprise de sécurité mandatée ?

**Réponse :** Cela fait 3 ans que nous avons un contrat avec une entreprise de sécurité pour contrôler la fréquentation de notre site de Munchhouse, dissuader les visiteurs, et si présence d'intrus, les signaler à la gendarmerie.

Question : Avec quels matériaux sera réalisé l'entretien des pistes ?

**Réponse** : L'entretien des pistes sera réalisé à l'aide de tout-venant alluvionnaire issu du site compacté.

**Question :** Concernant la cohabitation avec le projet du méthaniseur, quel est le risque de pollution, quel est l'impact cumulé ?

**Réponse**: Les eaux souterraines s'écoulent en direction du Nord-Est. Nous utilisons très peu de produits hydrocarbonés, le risque de pollution est mesuré et maîtrisé par nos procédures. Néanmoins, en cas de pollution majeure sur notre site, nous risquons d'impacter les eaux souterraines au niveau du méthaniseur, situé en aval. Au contraire, s'il y a une pollution au niveau du méthaniseur, il n'y aura pas de risque de pollution au sein de la gravière, et ainsi aucun impact sur nos activités.

Il y aura en revanche une cohabitation concernant le transport au niveau de la sortie sur la RD47.

## Page 46 "Fin de réunion"

**Question :** A quelle date attendez-vous l'arrêté du préfet ? Quelle est la durée totale de la procédure ?

**Réponse**: L'arrêté préfectoral est attendu avant fin mars 2026. La réalisation de l'ensemble du dossier et les échanges avec les parties prenantes auront duré environ 4 ans (avec le lancement fin 2021 / début 2022 de l'étude écologique 4 saisons, puis le dépôt du dossier en février 2025 et un arrêté préfectoral d'autorisation attendu pour mars 2026).

Fin de réunion : 20h30

## ANNEXE 1 : FEUILLE D'EMARGEMENT

	FEUILLE D'EMARGEMENT						
	Nom	Prénom	Adresse mail	Signature			
1	ACKER	Sophie		Itchi			
2	MARUY	Johan		SMI.			
3	HENRY	Lestie		" #			
4	Micicia	Dejan		135			
5	BIHRY	Laurent	]	· (to			
6	NACGELEN	Vincent		×-/- 3			
7	BOLLECKER	Joseph		the to			
8	BOLLECKER (LILLE	100		***			
9	LILLER	Lauvent		con do			
0	SENEZ	Stephane	ļ	88			
1	Gebhord	Clouk		(O)>			
2	HABIG-	Hichal		MIC F			
3	Wactispenden	Sylven		1			
4	MAURER	Olivier		***			
5							
6							
7							
8							
9							
٥							
i							
2							
1							

# ANNEXE 2 : SUPPORT DE PRÉSENTATION PROJETÉ LORS DE LA PREMIERE REUNION PUBLIQUE



# Présentation du projet de renouvellement de l'autorisation d'exploiter la gravière de Munchhouse

Consultation du public - Première réunion publique



# Présentation de la société Holcim



# Les activités du groupe Holcim



- Ciment
- Granulat
- Béton
- Produits et solutions de construction









# Les implantations de Holcim dans le Haut-Rhin



# Les engagements de Holcim en faveur du Développement Durable

Thème	Objectifs	Nos principaux projets, nos réalisations
Climat	Zéro émission nette de CO <sub>2</sub> d'ici 2050	<ul> <li>Capture de CO<sub>2</sub> dans les bétons de la centrale de Sausheim (partenariat Neustark)</li> <li>Transport d'une partie des granulats par péniche</li> <li>Etude en cours pour la mise en place d'un premier camion électrique (semi-remorque de transport de granulats)</li> <li>Etude en cours pour réaliser du transport de granulats par voie ferrée</li> </ul>
Eau et Biodiversité	<ul> <li>Réduction des prélèvements d'eau de 20% d'ici 2030 pour la production de granulats</li> <li>Être positif en terme de biodiversité d'ici 2030</li> </ul>	<ul> <li>Projet en cours de mise en place de variateurs et électrovannes sur certains sites et pour l'investissement dans un système de recyclage des eaux de lavage</li> <li>Réalisation d'aménagements écologiques variés, en lien avec un plan d'actions biodiversité élaboré par un écologue indépendant</li> <li>Proposition de plans de remise en état à forte valeur écologique ajoutée</li> </ul>
Ancrage local et parties prenantes	Augmenter les relations avec les parties prenantes locales	<ul> <li>Mise en place progressive de Commissions Locales de Concertation et de Suivi sur l'ensemble des gravières et proposition de chantiers participatifs communs</li> <li>Partenariat existants et en cours de développement avec des associations locales (CEN d'Alsace, BUFO, LPO, Maison de la Nature du Vieux Canal)</li> <li>Mise en place progressive de conventions avec les collectivités locales permettant de gérer un incident environnemental majeur</li> </ul>
Economie circulaire	A l'échelle du Haut-Rhin, recycler 400 kt de matériaux / an d'ici 2030	<ul> <li>Ouverture puis développement de la plate-forme de recyclage de Rixheim</li> <li>Mise en place de bennes de récupération des retours béton</li> <li>Projets de création de plate-forme de recyclage en cours</li> </ul>

## Les engagements de Holcim en faveur du Développement Durable





L'UNICEM a développé son propre label en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises.

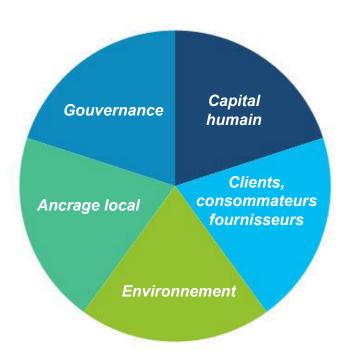
Référentiel de progrès autour de 4 niveaux, un audit réalisé par un cabinet externe indépendant tous les 3 ans :

- 1. Engagement
- 2. Progrès
- 3. Maturité
- 4. Exemplarité

Début avril 2025, réalisation de l'audit d'évaluation sur le périmètre HBGHR

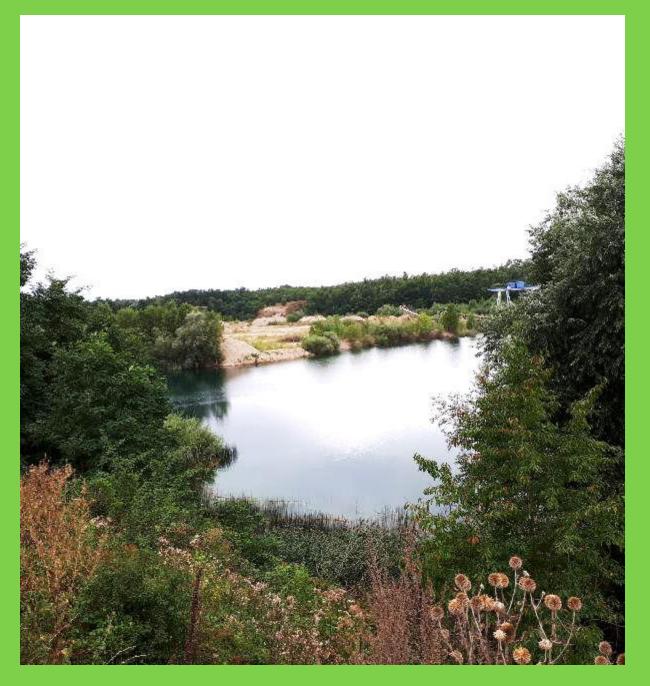
Obtention du niveau Maturité pour l'ensemble du périmètre Béton et Granulat







Quelques notions autour des gravières et des granulats



## Les granulats, quelques notions

Les granulats sont des petits morceaux de roches, c'est-à-dire des sables et graviers utilisés pour la construction et les travaux publics.

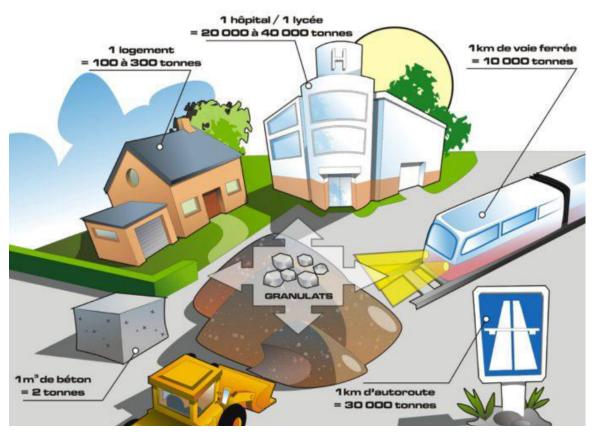
Différents types de granulats :

- Granulats issus de roches meubles (alluvions, etc.);
- Granulats issus de roches massives ;
- Granulats marins;
- Granulats recyclés.

Production de granulats recyclés sur la plate-forme de Rixheim

Chaque habitant consomme environ 6 tonnes de granulat par an, soit 16 kilos par jour!

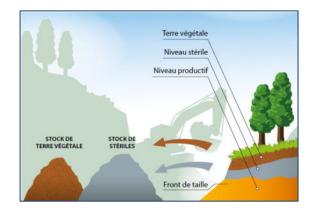






# Les granulats, comment les produit-on?

# 1/ Diagnostics et fouilles archéologiques puis décapage



2/ Extraction à sec du

puis sous eau à l'aide d'une drague flottante

gisement à la chargeuse,

3/ Transport du tout-venant alluvionnaire par bande transporteuse ou par camion jusqu'à l'installation de traitement



4/ Traitement des matériaux (lavage, criblage et concassage)



5/ Approvisionnement des clients et chantiers après pesée sur un pont-bascule



## Les différents stades de vie d'une gravière





## Avant la carrière :

Un usage du sol existe lors des études préliminaires (agriculture, forêt, ...) et est pris en compte par l'exploitant dans le cadre de l'étude d'impact





## Pendant l'autorisation de la gravière :

De nouveaux milieux sont créés grâce à l'exploitation : milieux pionniers, milieux aquatiques, etc. Des modifications du paysage sont réalisées du fait des opérations de terrassement et de remise en état coordonnée.





## Après la finalisation de la remise en état du site :

Un nouvel usage est envisagé. Ceci peut permettre de retrouver l'usage initial du sol, de valoriser une nouvelle fois le foncier (panneaux photovoltaïques, zones de loisirs, etc.) ou de créer un îlot de biodiversité.

HOLCIM

## Les réalisations et aménagements en lien avec les activités de Holcim











Ouvrages d'art 5A3F

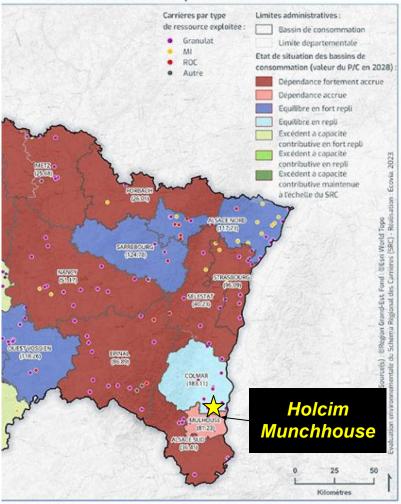




## Le maintien de gravières en exploitation, une nécessité?

## **RESSOURCES MINÉRALES**

Situation des bassins de consommation en 2028 selon l'évolution du ratio P/C sur la période 2015-2028



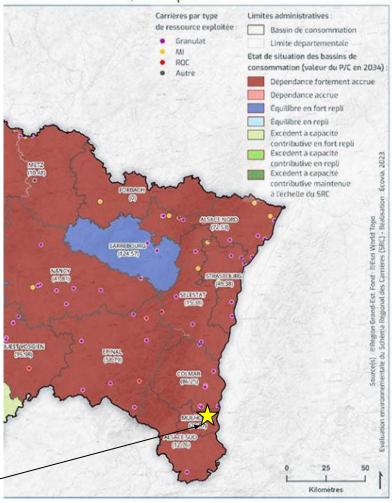
Illustrations extraites du Schéma Régional des Carrières

Evolution en cas de non renouvellement des autorisations de carrière



## **RESSOURCES MINÉRALES**

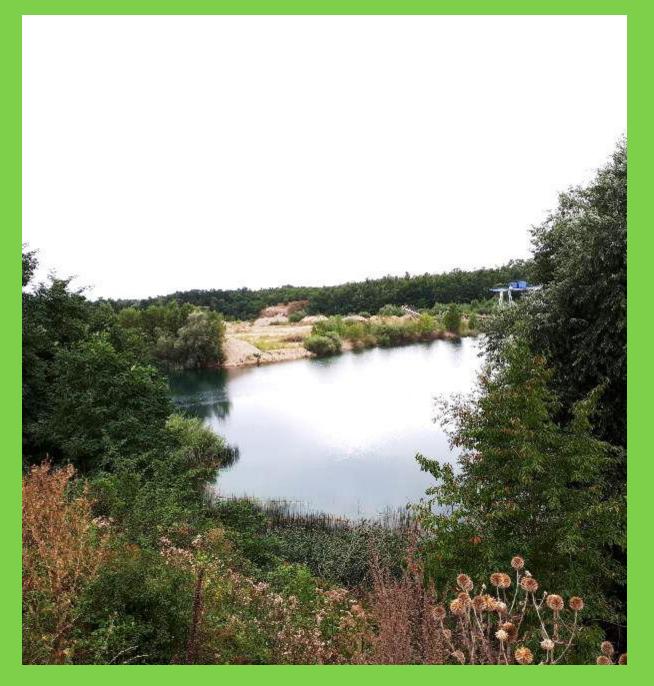
Situation des bassins de consommation en 2034 selon l'évolution du ratio P/C sur la période 2015-2034



Holcim Munchhouse



Présentation du projet d'exploitation de la gravière de Munchhouse



## Périmètre d'autorisation actuel et futur





## Périmètre d'autorisation actuel et futur

## <u>Légende :</u>

Périmètre d'autorisation

Accès au site

Limite de parcelle cadastrale

0012 Numéro de parcelle cadastrale





# Historique de l'exploitation de la gravière

La gravière de Munchhouse est exploitée depuis les années 1980 de manière régulière sur le ban communal de Munchhouse.

## Par la suite, différents exploitants ont exploité le site, par le biais de nombreux arrêtés préfectoraux :

N° et date de l'Arrêté Préfectoral	Exploitant	Objet				
n°950168 en date du 31 mai 1995	SGTM	Autorise l'extension et la poursuite d'exploitation de la carrière de Munchhouse				
n°2007-17-712 en date du 25 juin 2007	SGTM	Portant prescriptions compte tenu des modifications d'exploitation.				
n° 2009-322-27 en date du 18 novembre 2009	Holcim Granulats	Autorise le changement d'exploitant au profit de la société Holcim Granulats.				
AP en date du 30 juin 2015	Holcim	Autorise le changement d'exploitant au profit de la société Holcim BETON Granulat Haut-Rhin (HBGHR).				
n°2017-07-27 en date du 27 avril 2017	Béton Granulat Haut-Rhin	Portant prescriptions complémentaires à la société HBGHR pour la poursuite d'activité de son site de carrière de Munchhouse compte tenu des modifications d'exploitation.				



# Evolution du site depuis les années 2000

## Evolution du site ces 25 dernières années :



Photographie aérienne 2000-2005



Photographie aérienne 2010-2015



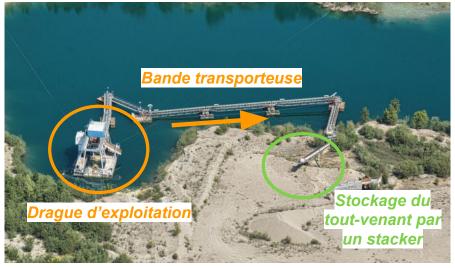
Photographie aérienne 2024



# Le phasage d'exploitation envisagé

Phase 1: Mars 2026 - mars 2031 Phase 2: Mars 2031 - mars 2036 Phase 3 : Mars 2036 - septembre 2040 220 m 220 m 210 m Hauteur d'eau 202 m Hauteur d'eau 202 m 200 n Topographie en fin de phase 1 HOLCIM 18

## La technique d'exploitation envisagée







Chargement des semi-remorques à la chargeuse









# Les principaux chiffres à retenir

Superficie totale demandée : 16 ha 42 a 69 ca

Superficie totale extractible : 14,74 ha

Densité en place : 1,85

Réserves totales exploitables : 2 775 000 t

1 500 000 m<sup>3</sup>

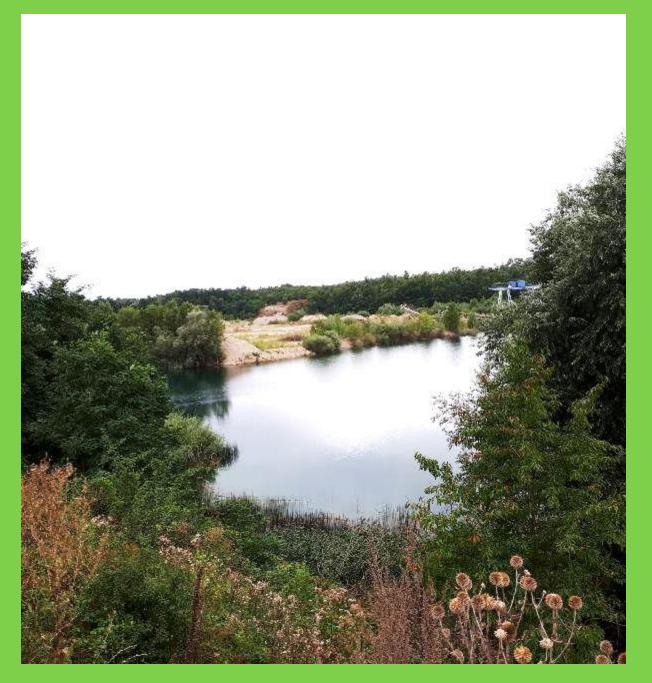
Durée d'extraction : 14 ans

Durée de la demande : 14,5 ans





Présentation du projet de remise en état de la gravière de Munchhouse



# Plan de remise en état actuellement en vigueur



## • Remise en état de la gravière actuellement prévu : aménagements écologiques :



Remise en état à l'échéance de l'Arrêté Préfectoral actuel



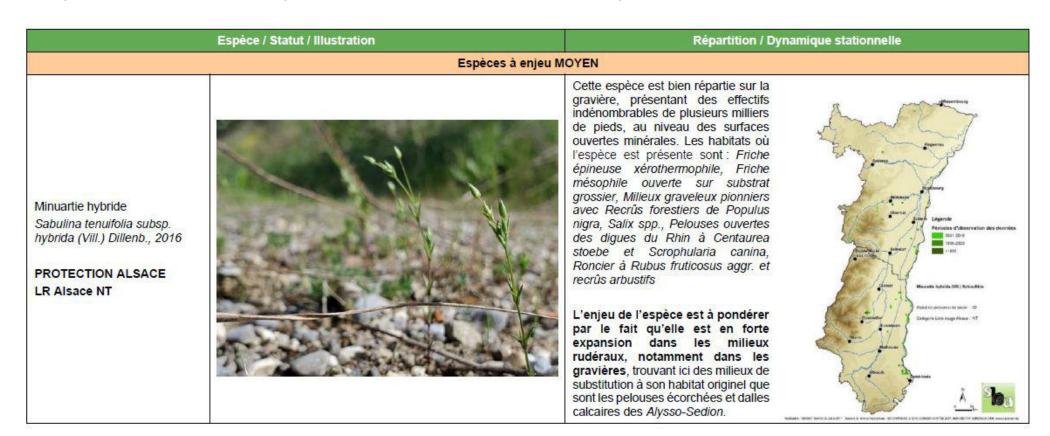
Remise en état à l'issue du défruitement de l'ensemble du gisement



## Remise en état proposée



- Les enjeux des milieux naturels ayant abouti à la remise en état proposée :
  - La présence de milieux pionniers directement liés à l'exploitation :





# Remise en état proposée





Petit gravelot nichant sur le site de Munchhouse



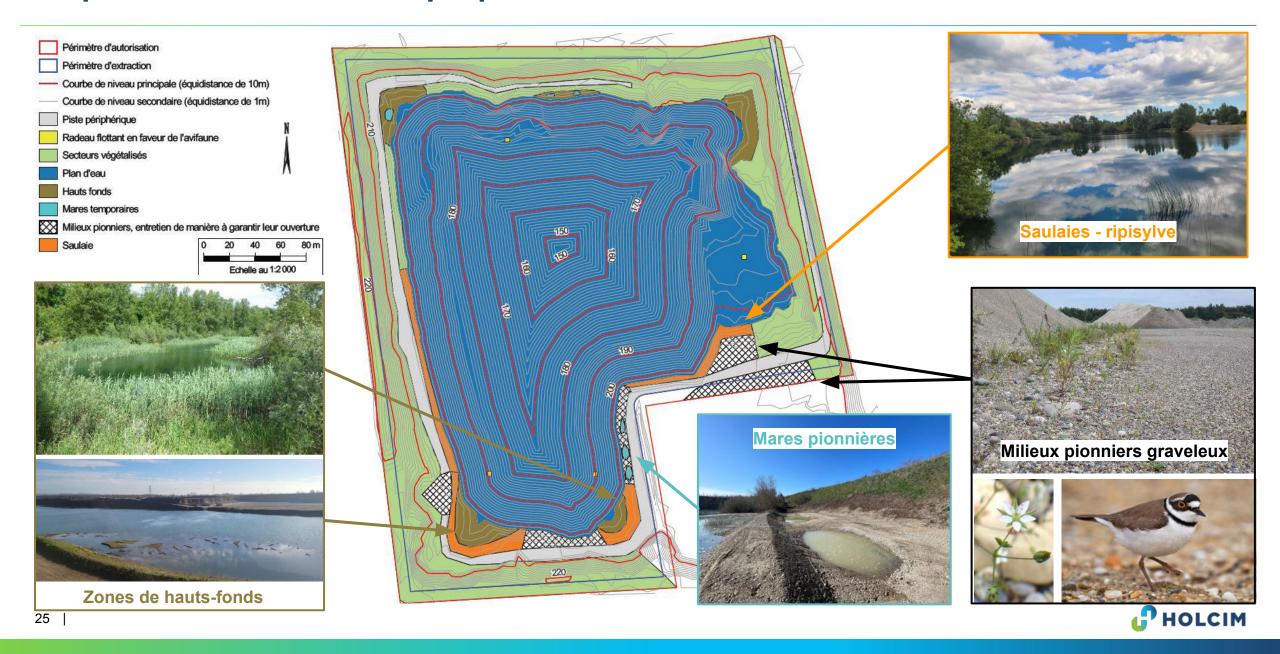
Crapaud calamite en phase terrestre



Nécessité de proposer et conserver des surfaces pionnières graveleuses et des mares temporaires graveleuses



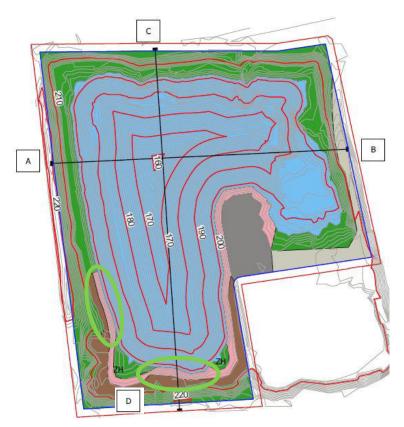
# Le plan de remise en état proposé



## Le phasage de remise en état coordonnée

Phase 1 : Mars 2026 - mars 2031

Phase 2: Mars 2031 - mars 2036



Phase 3 : Mars 2036 - septembre 2040





Secteur remis en état ou en cours de remise en état au fur et à mesure de l'avancée des travaux d'extraction



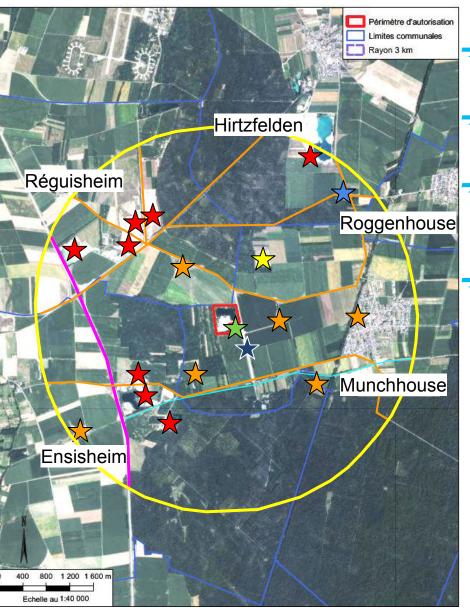
Présentation des principaux impacts et mesures proposées



## Environnement autour du site - rayon d'affichage de 3 km

## <u>Légende :</u>

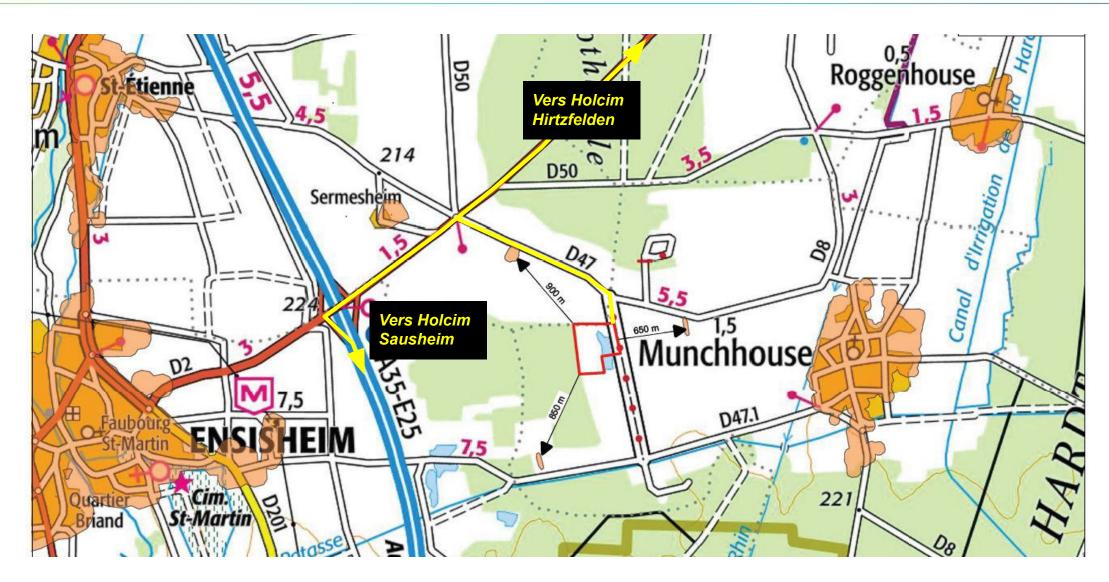
- Périmètre d'autorisation
- Autoroute A36
- Route départementale
- **Habitations**
- Plan d'eau de pêche
- Dépôt d'explosifs
- ★ Parc photovoltaïque
- ★ Captage AEP
- ★ Industries



- Gravière entourée par des espaces agricoles et forestiers
- → Faible densité de population aux alentours
- ✔ Une seule agglomération comprise dans le rayon de 3 km : Munchhouse, environ 1 538 habitants (2022)
- → Présence du plan d'eau de pêche et d'un parc photovoltaïque à proximité immédiate



## Environnement autour du site - habitations les plus proches





## Les impacts bruts potentiels liés à l'exploitation de la gravière

## Impact brut = impact avant toute mesure (Évitement, Réduction, etc.)

### Impacts bruts moyens à forts :

- → Impacts sur les milieux naturels s'étant développés dans l'emprise de la gravière
- → Impacts potentiels sur les eaux souterraines
- → Nuisances (en particulier liées au transport)
- → Transport externe

#### **Impacts bruts faibles:**

- → Paysage (Cf. Modélisation)
- → Qualité de l'air
- → Bruit (Cf. Modélisation)

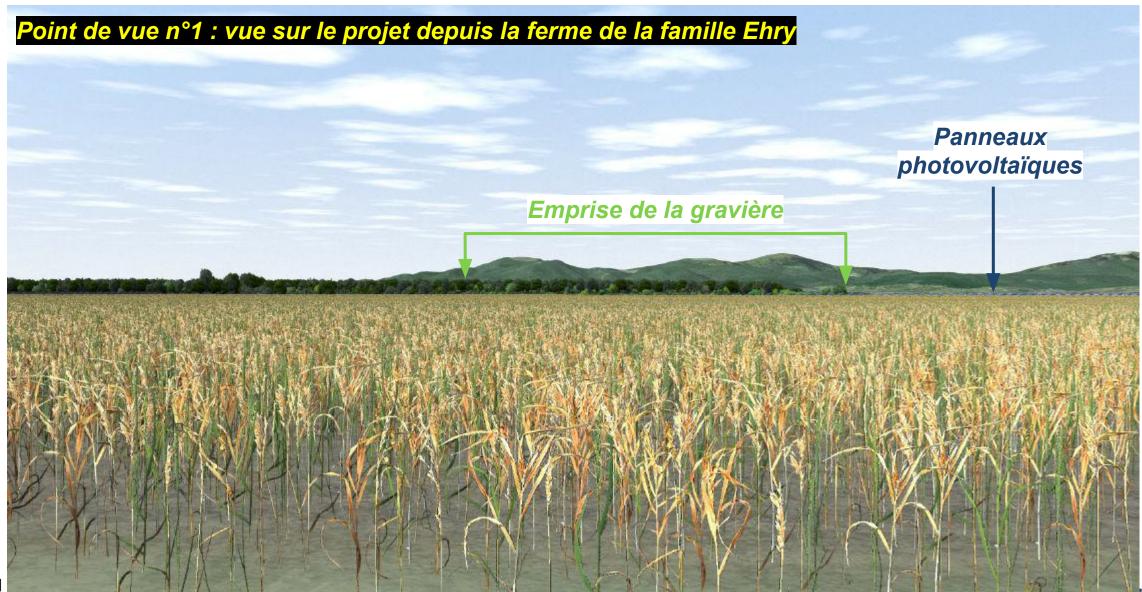


## Les vues sur le projet





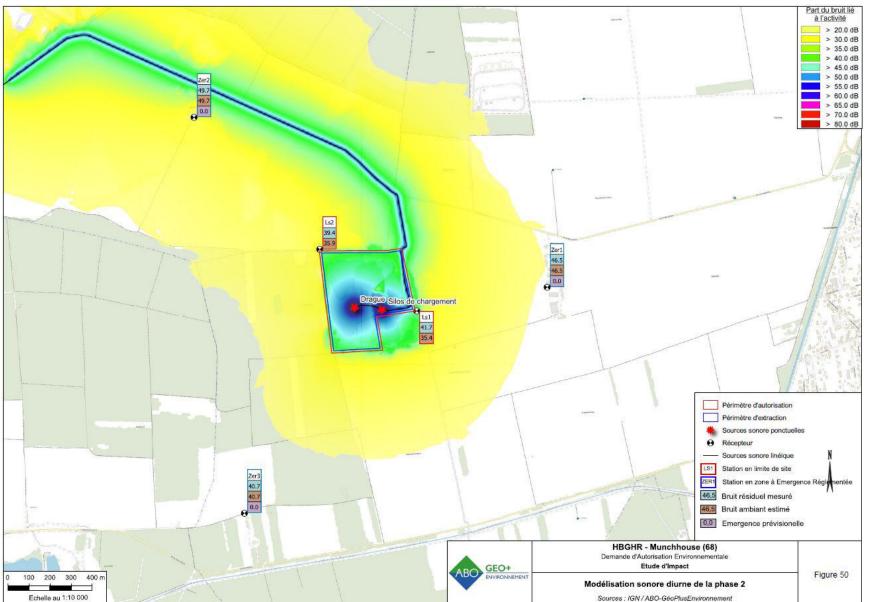
## **Aspects paysagers : effets minimes**



## **Aspects paysagers : effets minimes**



## Simulation des émissions sonores (trafic et exploitation)





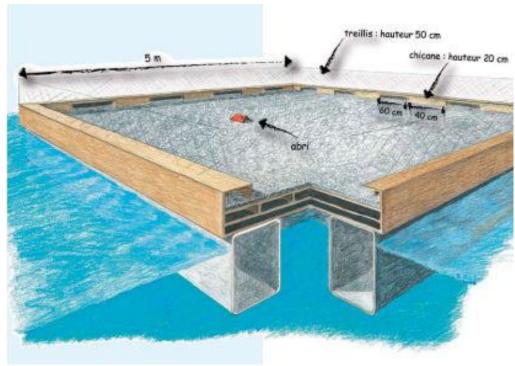


Thème	Mesure d'Evitement	Mesure de Réduction
Milieux Naturels	E1: Préservation des berges Nord, Ouest et Est du plan d'eau, des anciens talus d'exploitation à sec et des milieux ouverts et semi-ouverts environnants	R1 : Respecter des zones de tranquillité dans le périmètre d'autorisation R2 : Organisation des périodes de travaux R3 : Aménagement temporaire de dépressions en eau R4 : Aménagement d'hibernaculum R5 : Organisation du phasage d'exploitation et réalisation des plantations R6 : Gestion des espèces exotiques envahissantes R7 : arrosage des pistes par temps sec et venteux
Eaux souterraines	<ul> <li>Cote minimale de fond de fouille de 146 m NGF, impact limité à la seule nappe des alluvions de l'Alsace</li> <li>Ravitaillement et entretien régulier sur aire étanche avec séparateur d'hydrocarbures</li> </ul>	<ul> <li>Entretien annuel du séparateur d'hydrocarbures</li> <li>Déchets gérés par un récupérateur agréé</li> <li>Utilisation d'huile hydraulique biodégradable sur la drague</li> <li>Drague électrique qui présente donc peu de produits hydrocarbonés</li> <li>Plan de circulation pour éviter la collision des engins</li> <li>Mise en place de hauts-fonds (plantes phytoépuratrices)</li> <li>Procédures en interne de gestion des pollutions, personnel sensibilisé et formé</li> <li>Mise en place d'une procédure de gestion des pollutions majeures avec les parties prenantes externes</li> </ul>

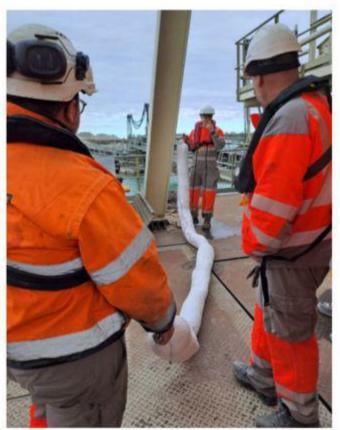
→ Mise en place de 4 mesures compensatoires en faveur des milieux naturels



# Exemple de mesure compensatoire proposée en faveur des milieux naturels



Radeau à sterne



10/2024 : Hirtzfelden : Exercice d'urgence d'une fuite hydraulique sur une drague d'exploitation



Thème	Mesure d'Evitement	Mesure de Réduction
Poussières	<ul> <li>Pas de traitement des matériaux sur place</li> </ul>	<ul> <li>Remise en état coordonnée des berges pour limiter les surfaces sableuses dénudées, soumises à l'influence des vents et végétalisation</li> <li>Entretien des pistes et limitation des vitesses de circulation à 20 km/h sur site</li> <li>Arrosage des pistes en conditions sèches et venteuses</li> <li>L'ensemble du site, dont les infrastructures et les abords de la carrière seront régulièrement entretenus</li> <li>Consignes de bâchage des camions en cas de transport de sables et matériaux pulvérulents</li> </ul>
Bruit	Pas de traitement des matériaux sur place	<ul> <li>Maintien des engins en conformité avec la réglementation sur le bruit des engins de chantier homologués.</li> <li>Respect des horaires d'ouverture diurne de la carrière (extraction et évacuation du tout-venant)</li> <li>Équipement des engins d'avertisseurs sonores de recul pour assurer le confort des résidents (exemple des klaxons à fréquence modulée type "cri du lynx")</li> <li>Exploitation du site en fond de fosse réduisant la propagation du bruit vers les habitations</li> </ul>



Thème	Mesure d'Evitement	Mesure de Réduction
Transport	Pas de traversée de village par les PL	<ul> <li>Panneaux indicateurs clairs, signalant la présence de la carrière sur les clôtures et en amont de l'entrée du site</li> <li>Bornage de l'emprise et clôture avec panneaux de signalisation du danger interdisant l'accès</li> <li>Fermeture du site en dehors des horaires d'ouverture au personnel par un portail</li> <li>Plan de circulation interne cohérent appliqué à l'intérieur de la gravière</li> <li>Insertion sur la RD47 sécurisée</li> <li>Respect du Code de la Route par les Poids-Lourds</li> <li>Limitation de la vitesse des Poids-Lourds sur la piste d'accès du site à 20 km/h</li> <li>Entretien des voiries communales (pistes d'accès au plan d'eau de pêche)</li> <li>Mise en place du feu de circulation au niveau du plan d'eau de pêche</li> </ul>



Comparaison entre les mesures de suivi actuelles et proposées

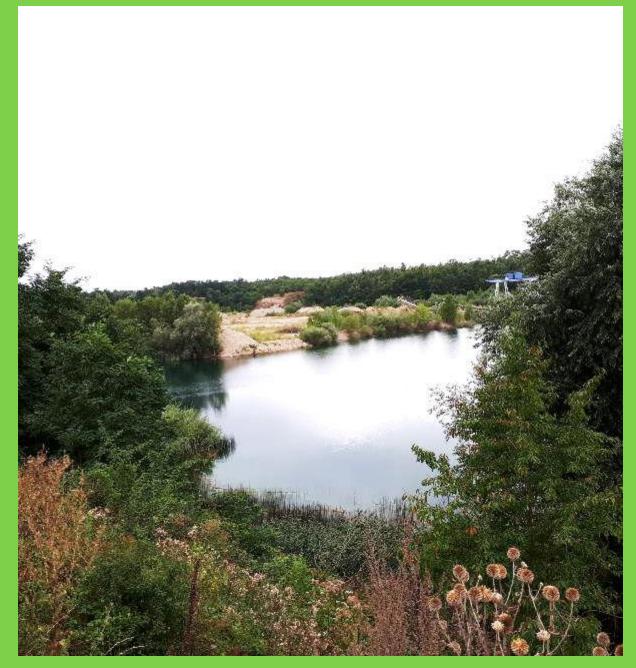


## Bilan des mesures de suivi actuellement en vigueur et des mesures proposées

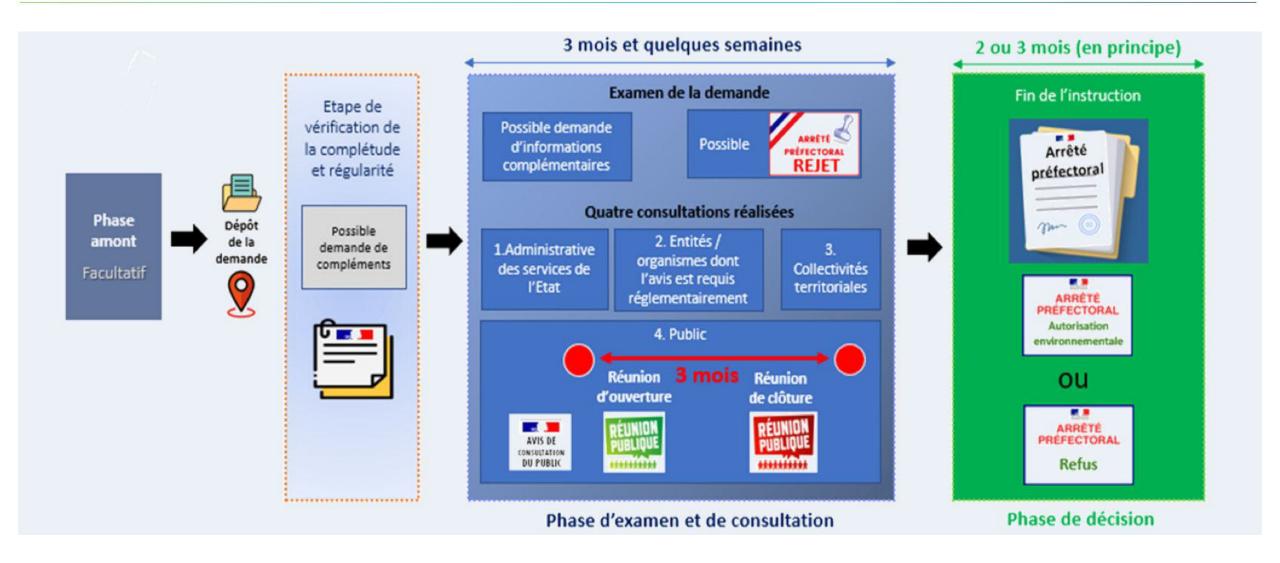
Thème - mesure de suivi	En vigueur	Proposition	Evolution du suivi
Eaux souterraines	3 points (puits amont, puits aval, plan d'eau) Tous les ans	3 points (puits amont, puits aval, plan d'eau) Tous les ans	=
Eaux résiduaires	En sortie du séparateur à hydrocarbures Tous les 6 mois	En sortie du séparateur à hydrocarbures Tous les 6 mois	=
Emissions sonores	3 limites de site, 1 "ZER" Tous les 5 ans	2 limites de site, 3 "ZER" Tous les 3 ans	
Retombées de poussières	Non prescrit	2 stations de mesures Tous les ans	
Topographique et bathymétrique	Topographie annuelle, bathymétrie bisannuelle	Topographie annuelle, bathymétrie bisannuelle	=
Milieux naturels	2018, 2019, 2022, 2024 (tous les 2 à 3 ans depuis 2017 uniquement)	Annuel	



Instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale



## Les étapes de l'instruction





## Dossier de consultation du public

Consultation du 11 août 2025 (00h01) au 12 novembre 2025 inclus (23h59)



- Commissaire enquêtrice nommée par M. le Préfet : Mme Sophie ACKER ; suppléant : M. Francis KOLB
- 2 réunions publiques organisées :
  - En début de consultation, le 26/08 (aujourd'hui) ;
  - En fin de consultation, entre le 29/10 et le 12/11/25



- Dossier de demande d'autorisation environnementale notamment consultable :
  - A la Mairie de Munchhouse
  - Sur le site internet dédié : https://registre-dematerialise.fr/6425
  - https://www.haut-rhin.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public-et-installations-classees/Dossiers-de-consultation-en-cour s/2025-08-MUNCHHOUSE-HOLCIM-BETON-GRANULAT-AUTORISATION-ENVIRONNEMENTALE
  - Sur un poste informatique en Préfecture, accessible sous RDV



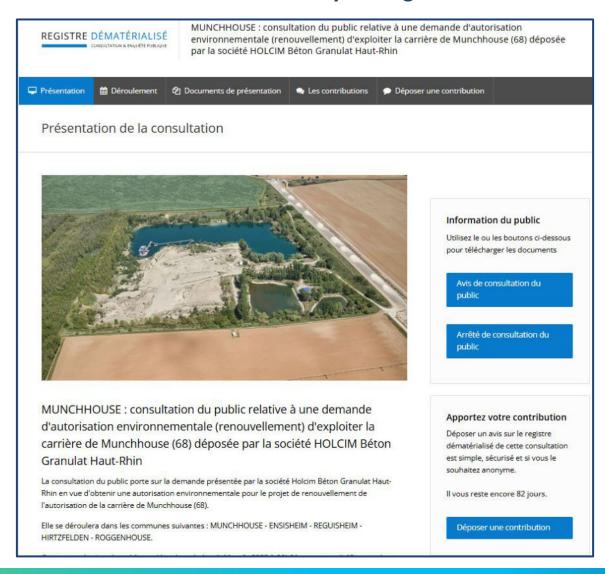
## Dossier de consultation du public

- → Observations et propositions du public peuvent être réalisées :
  - ◆ Sur le site internet dédié : <u>https://registre-dematerialise.fr/6425</u>
  - ◆ Par voie postale adressée à Mme ACKER, commissaire enquêtrice, Mairie de Munchhouse, 2 rue de Hirtzfelden 68740 MUNCHHOUSE
  - ◆ Par courrier électronique à l'adresse : <u>pref-enquetes-publiques@haut-rhin.gouv.fr</u> en précisant en objet "Consultation Holcim Béton Granulat Haut-Rhin)
  - ◆ Directement à la commissaire enquêtrice lors de ses permanences à la Mairie de Munchhouse le vendredi 19 septembre entre 10 et 12h ou le vendredi 7 novembre entre 10h et 12h.



## Dossier de consultation du public

## Présentation du site internet dédié : <u>https://registre-dematerialise.fr/6425</u>





# HOLCIM